

MAIRIE DE QUARRE-LES-TOMBES
89630 QUARRE-LES-TOMBES

Conseil municipal

jeudi 28 juillet 2022 à 18h00

Procès-verbal

Etaient présents: Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie, Madame SOUPAULT Nicole, Monsieur DAL PIVA Jean Louis, Monsieur PAIN Ralph (arrivé à 18h20, point n°2), Monsieur VION Alain, Madame TERRIEN Claudie, Madame LAULIAC Véronique, Monsieur BUYCK Daniel, Monsieur TRUCHOT Patrick

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir Céline SALMON par Bernard RAGAGE

Absent(s) excusé(s): Roselyne BLIN, Jean-Philippe SOURD, Jérôme POTRON

Secrétaire de la séance: Jean Louis DAL PIVA

Date de Convocation : jeudi 21 juillet 2022

Ordre du jour:

1. Plan de financement terrains de tennis
2. Convention Etablissement Public Foncier Doubs BFC
3. Convention travaux voirie CCAVM
4. Rapport d'activités 2021 CCAVM
5. Rapport service assainissement 2021
6. Décisions modificatives budgétaires
7. Subventions
8. Admissions en non-valeur
9. Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 00. Monsieur Jean Louis DAL PIVA est nommé secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

PLAN DE FINANCEMENT TERRAINS DE TENNIS (DE 049 2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de restauration des actuels courts de tennis. Il ajoute que la rénovation de ces terrains est estimée à 57 300 euros HT et peut faire l'objet de subventions. Il propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous:

- État (DETR) 30%: 17 190 euros
- Région Bourgogne Franche Comté 20%: 11 460 euros
- Département de l'Yonne (Pacte des territoires) 30%: 17 190 euros
- Autofinancement 20%: 11 460 euros

Le Conseil Municipal, **CHARGE** le Maire de solliciter des aides financières auprès des organismes listés ci-dessus pour subventionner cette opération au taux maximum, **AUTORISE** le Maire à demander

RAPPORT SERVICE ASSAINISSEMENT 2021 (DE 053 2022)

Madame SOILLY adjointe, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Après présentation de ce rapport:

Le Conseil Municipal, **PREND** acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif relatif à l'exercice 2021 qui n'amène aucune remarque particulière, **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, **DIT** que ce rapport est consultable en mairie.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET PRINCIPAL (DE 054 2022)

Le Maire informe, qu'au regard des dépenses et des recettes inscrites au budget principal, il y a lieu de prendre la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	Montant (€)		Article	Intitulé	Montant (€)
022	Dépenses imprévues	- 25 000		7478	Autres organismes	+ 4 500
023	Virement à la section d'investissement	+ 47 500				
605	Achat de matériel, équipement et travaux	- 10 048				
615231	Voiries	- 20 000				
617	Étude et recherche	+ 2 500				
6232	Fêtes et cérémonies	+ 4 500				
627	Services bancaires et assimilés	+ 150				
6541	Créances admises en non-valeur	+ 2 000				
6574	Subventions	+ 1 000				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 000				
6748	Autres subventions exceptionnelles	+ 858				
TOTAL		4 500		TOTAL		4 500

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Article	Intitulé	Montant (€)		Article	Intitulé	Montant (€)
1641	Emprunt	+ 1 500		021	Virement de la section de fonctionnement	+ 47 540
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 2 760				
21318	Autres bâtiments publics	+ 13 280				
2152	Installations de voirie	+ 30 000				
TOTAL		47 540		TOTAL		47 540

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** la décision modificative n°1 telle que mentionnée ci-dessus, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision, le **CHARGE** de transmettre celle-ci à la trésorerie.

- titres 143, 186, 212, 259, 306, 369, 400, 442, 471, 486 d'un montant de 1 204.45 euros pour l'année 2015.

- titre: 19 d'un montant de 407.95 euros pour l'année 2016.

- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 828.91 euros, **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal au compte 6541.

Fin de séance 20h10

Le Maire,
Bernard RAGAGE



Le secrétaire de séance,
Jean Louis DAL PIVA